

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal d'une séance du conseil d'établissement de l'École hôtelière de la Capitale tenue au 7, rue Robert-Rumilly à Québec, le 10 février 2021 de 15 h 30 à 16 h 30 à laquelle sont présents mesdames et messieurs :

Kler-Yann Bouteiller (substitut de Justin Pelchat), Mario Côté, Philippe Coudroy, Sylvie Daigle, Évelyne Fortier (en virtuel), Frédérique Ménard (en virtuel), Micaël Papillon (en virtuel) et Olivier Robichon.

Sont également présents, Denis Castonguay directeur, Kévin Therrien gestionnaire administratif de même que Sara Savard-Gauthier directrice adjointe.

## PROCÈS-VERBAL

### 1. Mot de bienvenue

Monsieur Castonguay ouvre la séance et cède la parole à M. Côté.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

M. Côté présente l'ordre du jour qui est accepté avec l'ajout du point 12.1 : État de situation financière de l'École hôtelière de la Capitale

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Isabelle Légaré, appuyée par Philippe Coudroy.

CE : 11/02/21

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 3. Adoption du procès-verbal du 25 novembre 2020

Puisqu'il n'y a pas de commentaire, le procès-verbal est adopté sans changement.

Sur la proposition de Isabelle Légaré, appuyée par Olivier Robichon.

CE : 12/02/21

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 4. Suivi au procès-verbal du 25 novembre 2020

M. Castonguay ajoute un complément au point 9 : Formation pour les membres du CE, cette formation est obligatoire pour tous les membres du CE.

## 5. Covid-19, état de situation

M. Castonguay nous annonce qu'il n'y a eu aucun cas de Covid-19 dans notre école depuis le retour des fêtes. Nous avons eu une semaine de fermeture additionnelle en janvier mais la situation a été moins contraignante que prévue. Les masques de procédures demeurent partout obligatoires et nous ne prévoyons pas de changement avant la semaine de relâche.

## 6. Formation obligatoire pour les membres du CE

M. Castonguay nous informe que tous les membres du CE doivent suivre la formation obligatoire. Le lien sera retourné aux membres par courriel sous peu.

## 7. Frais afférents 2021-2022 (CE 20/21-05)

Se référant au document déposé sous la cote CE 20/21-05, M. Kevin Therrien présente les frais afférents pour l'année scolaire 2021-2022, soit les frais exigés aux élèves lors de leur inscription dans l'un des neuf (9) programmes offerts à l'école.

M. Therrien fait la lecture du résumé des modifications apportées pour chaque programme. Les frais de reprographie sont augmentés de 1\$ pour tous les programmes.

Les enseignants présents font quelques suggestions, des petites modifications seront faites.

L'adoption du document relatif aux frais afférents 2021-2022, tel que présenté, est proposée par Olivier Robichon, proposition appuyée par Philippe Coudroy.

CE : 13/02/21

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8. État de situation SAE

Micaël Papillon prend la parole sur Teams, ça va bien pour les cours du soir malgré le couvre-feu, seulement un cours a été annulé. Une chroniqueuse de Radio Canada Allison Van Rassel, participe à une de nos formations, elle parle de notre école sur Facebook !

## 9. Volet international

M. Castonguay commente le volet international. Les voyages à Bordeaux, Nice et Cuba ont tous été annulés, *Conseil et vente de voyages* en France n'aura pas lieu non plus. La sélection pour 2021-2022 reprendra plus tard.

Nous faisons affaire avec plusieurs organismes pour les élèves étrangers présentement et nous avons une nouvelle entente avec Objectif Québec. Nous avons été en mesure de partir un groupe en cuisine et un autre en pâtisserie cet hiver, grâce à nos élèves en provenance de l'étranger.

À noter que dans le processus d'acceptation des élèves étrangers, seulement 1 élève sur 3 sera intégré dans nos formations. Nous sommes le centre de formation professionnelle qui accueille le plus d'élèves en provenance de l'étranger en ce moment.

Ce n'est pas facile pour eux avec la pandémie commente M. Papillon.

**10. Fonds à destination spéciale**  (CE 20/21-06)

M. Kevin Therrien fait la présentation du fonds à destination spéciale. L'article 94 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) permet l'enregistrement d'un passif au bilan du Centre de services scolaire.

Un montant de 1000 \$ par année appartenant à l'école sera placé pour chaque projet de financement.

Le budget indépendant facilitera le suivi, minimisera le risque d'erreur et n'aura pas d'impact sur le budget de l'école.

L'adoption du fonds à destination spéciale sous la cote CE 20/21-06 tel que présenté est proposée par Isabelle Légaré, proposition appuyée par Philippe Coudroy.

CE :14/02/21

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11. Travaux d'été**

M. Therrien nous fait part des travaux qui s'en viennent. La toiture devra être soulevée et refaite cet été, entre le 11 juin et le 16 août. Les coûts seront assumés par le Service des ressources matérielles. Le stationnement devrait être terminé à l'automne.

**12. Autres sujets**

**12.1 État de situation financière de l'école.**

M. Castonguay ne peut annoncer de chiffres présentement, l'automne n'était pas très bien parti, nous serons compensés financièrement pour l'année 2019-2020 et pour les autres pertes de 25 à 30,000 \$. Suite aux travaux amorcés par un comité provincial, des changements au mode de financement de la formation professionnelle pourraient s'appliquer en 2023-2024.

**13. Prochaine rencontre**

Mercredi 12 mai 2021

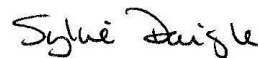
**14. Levée de l'assemblée**

M. Côté est enchanté de ce que les gens font dans les écoles, spécialement ici et il est fier d'être le président du conseil d'établissement. L'équipe de direction partage les mots de M. Côté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30.



MARIO CÔTÉ  
PRÉSIDENT



SYLVIE DAIGLE  
SECRÉTAIRE